

Montres étanches

De la vie réelle à la norme

Les Petits
Déjeuners
Horlogers

SSC
Société Suisse
de Chronométrie

JEUDI 25 MARS 2010

CENTRE TECHNOLOGIQUE, JAQUET-DROZ 1, NEUCHÂTEL

La définition d'une montre étanche et son marquage ont été fortement remis en question ces dernières années tant par les consommateurs que par les experts. L'adéquation entre les tests d'étanchéité normalisés et les sollicitations réelles subies par la montre en situation aquatique a fait l'objet de nombreux débats. Pour répondre à ces critiques, une nouvelle norme ISO 22810: Montres étanches a été développée et est en passe d'être adoptée au niveau international.

Pour permettre une meilleure compréhension des enjeux de la nouvelle norme ISO le Petit Déjeuner Horloger abordera deux aspects de la problématique des montres étanches.

Tout d'abord, le point de vue expérimental permettra de clarifier le comportement de la montre en situation aquatique réelle et fera sans doute tomber quelques idées reçues.

Puis, les origines, changements et implications de la nouvelle norme d'étanchéité seront exposés et discutés afin de permettre sa bonne mise en application.

Afin de favoriser les discussions et l'échange entre les participants, l'audience sera volontairement limitée à une centaine de places.

8:45	ACCUEIL
9:00	MOT DE BIENVENUE
9:05	MONTRES ÉTANCHES
9:50	DE LA SITUATION AQUATIQUE À LA MAÎTRISE DU PRODUIT <i>Pierre-Alain Vuille – ETA SA</i>
9:50	PAUSE PETIT DÉJEUNER
10:15	
10:15	MONTRES ÉTANCHES
11:00	LA RESPONSABILITÉ DES MARQUES EST ENGAGÉE <i>Jean-Pierre Curchod – Pdt du Comité de Normalisation NIHS</i>
11:00	
11:30	TABLE RONDE

INFORMATIONS ET INSCRIPTION SUR WWW.SSC.CH
MEMBRES SSC: CHF 120 / NON-MEMBRES: CHF 170
DELAI D'INSCRIPTION: LE 11 MARS 2010

SSC

Société Suisse
de Chronométrie

Inscription

MONTRES ÉTANCHES - JEUDI 25 MARS 2010
CENTRE TECHNOLOGIQUE, JAQUET-DROZ 1, NEUCHÂTEL

SOCIÉTÉ/ÉCOLE

NOM, PRÉNOM

ADRESSE E-MAIL

ADRESSE DE FACTURATION

NP

LOCALITÉ

MEMBRE SSC: CHF 120

NON-MEMBRE: CHF 170

À NOUS RETOURNER AVANT LE 11 MARS 2010

Le montant des inscriptions vous sera facturé à réception du présent formulaire.
Merci de bien vouloir indiquer ci-dessus l'adresse complète de facturation.

Toute annulation doit être faite par écrit. Si elle intervient jusqu'au **11 mars 2010**, la finance d'inscription sera remboursée, déduction faite d'une retenue de 40%. Passé ce délai, il n'y aura aucun remboursement.

DATE

SIGNATURE